**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE 2019 : PROCURATION**

(Il est obligatoire d’être membre en règle de SFQ pour être éligible)

Je, soussigné,       (nom complet)

demeurant à       (ville) au Québec

et membre du club affilié

ou membre indépendant  (cocher seulement si c’est le cas),

donne mon pouvoir à       (nom complet),

demeurant à       (ville) au Québec

et membre du club affilié

ou membre indépendant  (cocher seulement si c’est le cas),

pour me représenter et prendre part aux votes en mon nom à l’Assemblée générale annuelle 2019 de Ski de fond Québec.

1. **Signatures**

En foi de quoi, le candidat ou la candidate et le membre qui soutient sa candidature ont signé :

Mandant Mandataire

Date       Date

Ville       Ville

Signature  Signature 

L’élection des membres du conseil d’administration sera faite durant l’AGA, selon les règlements de SFQ. S’il n’y a pas plus de candidats que de postes à combler, les candidats seront élus par acclamation. Sinon, une élection sera tenue, où les candidats disposeront de 5 minutes chacun pour se présenter et exposer leur intérêts et expérience.

Un seul vote est alloué à un membre corporatif, peu importe le nombre de représentant présent à l’assemblée.

Un seul vote est alloué à l’ensemble des membres indépendants, peu importe leur nombre présent à l’assemblée.